Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_058-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **trente et un mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Cristina FEUNTEUN	a donné procuration à	M. Philippe BAPTISTA SOARES
M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Pascal HERVÉ

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-058
Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « BAIE D'ARMOR AMÉNAGEMENT »

La Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement, a donné naissance aux sociétés publiques locales dans le secteur de l'aménagement (SPL). Ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités territoriales (ou leurs groupements). Elles ne peuvent intervenir qu'au bénéfice de leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérés comme des prolongements naturels de leurs collectivités locales actionnaires, les SPL se voient directement confier des missions par ces dernières, sans mise en concurrence. Ce statut intéresse les collectivités locales désireuses de maîtriser pleinement leur développement urbain et de s'appuyer sur un opérateur qu'elles contrôlent totalement. De nombreuses opérations d'aménagement sont envisageables qu'elles soient de type urbain ou de type économique.

C'est pourquoi Saint-Brieuc Agglomération et les 13 communes qui la composaient initialement ont créé, le 8 juin 2012, la Société Publique Locale "Baie d'Armor Aménagement" et engagé un certain nombre de projets via cet outil.
Au regard de la complexité et de la diversité des dossiers d'aménagement urbain et de la charge de travail des services, il avait été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une prise de participation à Société Publique Locale "Baie d'Armor Aménagement", dit B2A, située à 8 quai Armez à Saint-Brieuc. Les Prestations de cette société vont des études pré-opérationnelles, à l'aménagement et/ou l'exploitation des ouvrages ou équipements commandés.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_058-DE

Chaque mission commandée (A.M.O, mandat, concession, convention de partenariat) est contractualisée avec la société et soumise à un versement de prestation.

L'intérêt pour la Commune est de répondre plus facilement à des projets d'aménagement urbain et de bénéficier de l'expertise de la SPL acquise depuis sa création en 2012.

Compte tenu du scrutin électoral du 15 mars 2026, et afin de représenter la Collectivité au sein de cette société, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un représentant qui siégera à l'Assemblée Générale et de proposer un administrateur pour siéger au Conseil d'Administration.

A noter que l'Assemblée Générale devra délibérer sur la composition du conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE M. Philippe BAPTISTA SOARES pour représenter la Collectivité à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Baie d'Armor Aménagement »,**
- **PROPOSE M. Olivier BERNA pour siéger au Conseil d'Administration.**

A Trégueux, le 03 avril 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR